

Aujourd'hui vingt-trois février mil huit cent soixante huit, nous Maire de la commune de Combiers canton de Lavallée Département de la Charente, nous étant rendu au bourg de Combiers en la Salle de la Mairie, à l'heure de midi à l'effet de présider le conseil municipal de cette commune, qui avait été convoqué par nous, pour la seconde fois, en vertu de l'autorisation de M. le Préfet de la Charente en date du 17 février dernier pour délibérer sur les affaires qui n'ont pu être traitées dans la session ordinaire de février.

Étant arrivé à midi en la Salle de la Mairie, ayant attendu jusqu'à une heure après midi, il ne s'est présenté que Messieurs Nauge adjoint municipal, Badaillac jureur, Derieux jeune, Chouvier jean, et Dubouche jean, membres du dit conseil municipal. Ce nombre étant pour pouvoir délibérer, la séance a été levée et renvoyée au 8 mars prochain à l'heure de midi.

De quoi nous avons dressé le présent procès verbal les jours, mois et an susdits.

J. Dugange